

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
DELIBERATION N° DE-2023-151**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'lot 12 - Versement d'un premier acompte à Domofrance.

Dans le cadre du PNRQAD du centre ancien de Bayonne, Domofrance réalise une opération sur 6 immeubles situés entre les n°20 et n°30 rue Victor Hugo (îlot 12). Le chantier, actuellement en cours, vise à restructurer cet ensemble immobilier dans le but

de produire 30 logements locatifs sociaux organisés autour d'une cour végétalisée et de recomposer les rez-de-chaussée commerciaux afin de proposer 3 commerces de plus grandes superficies.

Conformément aux engagements contractuels pris avec l'ANRU, l'opérateur a déposé une demande de premier acompte avant le 30 juin 2022. L'instruction du dossier déposé auprès de l'ANRU s'est conclue favorablement le 23 mars 2023.

Par conséquent et selon la délibération du 11 avril 2019, Domofrance sollicite auprès de la Ville de Bayonne un premier acompte à hauteur de 267 576,80 € soit 16,11 % de la subvention totale.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de ce premier acompte d'un montant de 267 576,80 €.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

